UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 07/01/2021 de 14 h 00 à 18 h 50

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 07 janvier 2021 à 14 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 32
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 00
Nombre de membres élus absents non représentés : 03
Quorum budgétaire : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
M. BORDES Laurent
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise (en visioconférence)
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme FORERO-MENDOZA Sabine (en visioconférence)
M. GUIOT François-Vivien (en visioconférence)
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
M. LECOURT Arnaud (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric
représentant les usagers :
M. BOURREL Julien
Mme PEREIRA Camille (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
M. FASENTIEUX Bertrand
Mme GUENEBEAUD Célia
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé
représentant les personnalités extérieures :
M. HERMES Younis (en visioconférence)
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre (en visioconférence)
Mme LARROUY Isabelle (en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Mme MAGNET Stéphanie (en visioconférence)
Mme MANSO Marthe (en visioconférence)
Mme PALISSE Christelle (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
Etaient excusés :
M. BLANCHARD Gérard
Etaient absents non représentés :
M. ANSART Théo
M. MANAUD Corentin

Point XIII - Forfait mobilités durables

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au dispositif « Forfait Mobilités Durables » instauré par le décret n°2020-543 et son arrêté d'application, datés du 09 mai 2020.

Conformément aux conditions réglementaires prévues, les agents titulaires et contractuels de l'UPPA pourront ainsi bénéficier d'un forfait de 200 € bruts annuels, à la condition de produire, avant le 31 décembre de chaque année (pour un versement l'année suivante), une attestation sur l'honneur certifiant qu'ils ont effectué, durant au moins 100 jours par an (modulés à proportion de leur quotité de travail et/ou de leur durée de présence au sein de l'établissement), leur trajet domicile-travail soit avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel, soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

VOTE : UNANIMITÉ

Pau, le 15 janvier 2021
Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le vice-président du conseil d'administration
Monique LUBY

Laurent **BORDES**